



ÉLECTRICITÉ



ÉCLAIRAGE PUBLIC



BORNES DE RECHARGE



ECONOMIES D'ÉNERGIES



CONTRÔLE



GROUPEMENTS D'ACHATS

Mercredi 23 juin 2021

Compte-rendu du Comité Syndical du 23 juin 2021



Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50)
11 rue Dame Denise
50 000 - Saint-Lô
www.sdem50.fr

Présence

Les membres du comité syndical, régulièrement convoqués par Monsieur le Président, se sont réunis le mercredi 23 juin 2021, à la Maison du Département à Saint-Lô.

Étaient présents (P), excusés (Ex), absents (A) :

N° secteur	DÉLÉGUÉS				
	TITULAIRES			SUPPLÉANTS	
1	Thierry	GLORIEUX	EX	Luc	DARDENNE
1	Sandrine	POULET	EX	Véronique	CHAUVIN
1	Valérie	NOUVEL	EX	Camille	CHRÉTIEN
1	Coralie	ANGOT	EX	Dominique	LECHAT
1	Raynald	PIQUET	P	Alain	BABIN
1	Bernard	DECOENE	P	Frédéric	PAYSANT
1	Mickaël	ROGER	EX	Didier	MARIN
1	Pierre	PROD'HOMME	P	Philippe	HARDY
1	Olivier	NOCQUET	P	Hubert	GAZENGEL
2	Jean-Paul	BRIONNE	P	Gilbert	DANIEL
2	Patrice	GARNIER	EX	Philippe	RALLU
2	Richard	HERPIN	P	Alain	ROUSSEL
2	Serge	HEURTIER-GUÉGUEN	P	Odile	HESLOUIS
2	Alban	ERACLAS	A	Rémy	PINSON
2	Jean-Vital	HAMARD	EX	Jacques	DUZERT
2	Gilles	DELAFOSSÉ	P	Olivier	PJANIC
3	Isabelle	LE SAINT	EX	Alain	CHARBONNEL
3	Patrick	BOSQUET	EX	Bernard	VIEL
3	Jean-Charles	BOSSARD	P	Denis	LEBOUTEILLER
3	Patrick	NIOBEY	EX	Catherine	HERSENT
3	Nelly	LELIÈVRE	P	Daniel	LÉCUREUIL
3	Patricia	LECOMTE	P	Alexis	LAISNÉ
3	Alain	BRIÈRE	EX	Gaylord	NIOBEY
3	Justin	DICKSON	EX	Marc	HAMEAU
4	Daniel	VESVAL	EX	Michel	LHUILIER
4	Pascal	RENOUF	P	Yohann	LEROUTIER
4	Jean-Patrick	AUDOUX	P	Patrice	GUÉRIN
5	Claude	HENNEQUIN	P	Béatrice	GOSELIN
5	Jacky	VAYER	P	Yohann	LECHEVALIER
5	Patrick	LEBOUTEILLER	P	Pascal	LANGLOIS
5	Emmanuelle	BOUILLON	P	Pascal	BARBET
5	Pascal	GERVAISE	P	Harold	HOREL
5	Hubert	GUILLOTTE	P	Hervé	AGNES
5	Daniel	LEFRANC	EX	Philippe	D'ANTERROCHES
5	Jacky	BIDOT	EX	Régis	BOUDIER
6	Jean-Claude	BRAUD	P	Elisabeth	DEVI

6	Pascal	LANGLOIS	P	Yolande	MARIE	
6	Louis	JANNIERE	EX	François	CAPPELAERE	
6	Samuel	CULLERON	EX	Marius	LAVARDE	
6	Alain	LENESLEY	P	Patrice	LEPAGE	
6	Régis	LIÉGEARD	EX	Jennifer	ÉNÉE	
6	Jean-Charles	ÉNOT	P	Roland	BOULANGER	
6	Jacques	CIROU	P	Mélanie	THIÉBOT	
6	Jean-Claude	LEGRAVEREND	P	Boris	LAISNEY	
6	Marie-Pierre	FAUVEL	EX	Loïc	RENIMEL	
7	Roland	MARESCQ	P	Simone	EURAS	
7	Guy	PAREY	P	Quentin	GALLOIS	
7	Guy	CLOSET	A	Vianney	DU PENHOAT	
7	Alain	YVON	EX	Dominique	SIMON	
8	Carles	DUPONT	P	Dominique	MESNIL	
8	Hubert	LHONNEUR	A	Gilbert	LETERTRE	
8	Hubert	ÉNOT	P	Maxime	REGNAULT	
8	Lionnel	LEPOURRY	P	Sophie	CARDINE	
9	Jacques	LECOQ	P	Michel	JOURDAN	
9	Gilbert	DOUCET	EX	Françoise	BERTRAND	
9	Jean-Pierre	LEMYRE	A	Nicolas	POISSON	
9	Daniel	HOUYVET	P	Bertrand	OLIVERES	
9	Philippe	LE CLECH	EX	Yves	ASSELINE	
10	Hubert	DUBOST	EX	Robert	ROUCAN	
10	Auguste	LE BLOND	P	Pierre	TOLLEMER	
10	Alain	LECHEVALIER	EX	Olivier	ROSE	
10	Bruno	SANSON	P	Allain	COSSÉ	
10	Georges	HELAOUET	P	Jean-Yves	RIBET	
10	Gilbert	CHODORGE	A	Cindy	PROOST	
11	Dominique	FLAMBARD	EX	Christiane	LAISNEY	
11	Hélène	BESNARD	EX	Sébastien	LANGLOIS	
11	Christian	FAUDEMÉR	P	Gilbert	VILLETTE	
11	Vincent	KRESSMANN	P	Michel	ALIX	
11	Fabrice	DESPREZ	P	Rémi	COUSIN	
11	Christophe	LELIÈVRE	P	Norbert	BABIN DE LIGNAC	

M. le Président fait état de 3 pouvoirs :

- Monsieur LECHEVALIER (secteur 10) donne procuration à Monsieur MARESCQ (secteur 7)
- Monsieur BRIERE (secteur 3) donne procuration à Monsieur BRAUD (secteur 6)
- Monsieur VESVAL (secteur 4) donne procuration à Monsieur RENOUF (secteur 4)

Assistaient également à la séance :

- ▶ Monsieur Pascal DEBOISLOREY (Directeur Général des Services),
- ▶ Monsieur David PIEDAGNEL (Directeur Général Adjoint),

- ▶ Monsieur Olivier LEVAVASSEUR (Responsable du Pôle Ressources Humaines et Assemblée),
- ▶ Monsieur John RAULT (Responsable du Pôle Juridique et Marchés Publics)

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 9 heures 30 et remercie les 39 délégués présents sur les 70 titulaires et suppléants que comprend le Comité Syndical.

Monsieur Fabrice DESPREZ (Secteur 11) est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour :

- ▶ **Vie Syndicale**..... 4
 - ▶ Approbation compte rendu du Comité Syndical du 8 avril 2021
- ▶ **Conventions et marchés** 5
 - ▶ Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de remplacement de chaudières
 - ▶ Marché pour la fourniture d'électricité (marché 2023 – 2025) lancé en groupement de commandes – autorisation de lancement
- ▶ **Transfert de compétence**..... 14
 - ▶ Transferts Gaz
 - ▶ Transferts Eclairage Public
 - ▶ Transferts Réseau de chaleur
- ▶ **Finances** 16
 - ▶ Admission en non valeur des titres émis impayés
 - ▶ Augmentation du capital de la SEM West Energies
 - ▶ Transfert de la perception de la TCCFE de la commune de Périers
- ▶ **Energies** 17
 - ▶ Signature du nouveau contrat patrimonial BOIS ENERGIE avec l'ADEME
 - ▶ Appel A Projet ACTEE
- ▶ **Ressources Humaines** 22
 - ▶ Création poste ingénieur travaux neufs
- ▶ **Avenant du contrat de concession Gaz – extension de périmètre** 23
- ▶ **Informations diverses**..... 24

Vie Syndicale

1. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 8 avril 2021.

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD demande s'il y a des observations au compte-rendu de la réunion du comité du 8 avril 2021.

Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres concernés.

Conventions et marchés

2. Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de remplacement de chaudières à fioul.

Rapporteur : Monsieur DEBOISLOREY

Monsieur DEBOISLOREY rappelle qu'en début d'année le syndicat a adressé un questionnaire ayant pour but de recenser les besoins des communes concernant le remplacement des chaudières fioul de plus de 10 ans.

235 communes ont répondu et l'analyse des résultats a montré qu'une centaine de chaudières fioul pourrait être remplacée (dans les écoles, mairies et salles des fêtes).

Début mai un courrier a été envoyé aux communes identifiées pour leur proposer une solution «Clé en main» (études, marché, suivi des travaux et visites de conformité), dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage.

1 – Faisabilité et opportunité
Recueillir les besoins de la Commune dans le cadre de l'Opération.
Réaliser toutes les actions nécessaires pour le lancement d'un marché d'études techniques de substitution de chaudière fioul dans le respect des procédures définies par le code de la commande publique.
2 – Conception
Réaliser toutes les actions nécessaires à la préparation, à la conclusion, à la signature et à la notification de(s) marché(s) et/ou bon(s) de commande nécessaire(s) à la conception de l'Opération.
Assurer l'exécution administrative, technique et financière de(s) marché(s) et/ou bon(s) de commande nécessaire(s) à la conception de l'Opération, et notamment, émission des ordres de service, acceptation des sous-traitants, passation des avenants nécessaires aux modifications éventuelles de toute nature qui pourraient survenir au cours de l'exécution contractuelle, application des pénalités, décision d'arrêt des prestations, décision de réception des prestations, paiement.
Approbation des études d'avant-projet et des études de projet du maître d'œuvre
Recueillir l'accord de la commune sur le programme de travaux et le plan de financement prévisionnel. Ce plan de financement sera transmis avant la notification du marché de travaux. En revanche aucun coût de raccordements de réseau Gaz ou modification d'abonnement électrique ne seront pris en compte dans cette opération.

3 – Exécution
<p><u>Conclure, signer et notifier le(s) marché(s) public(s) et de travaux nécessaires à l'exécution de l'Opération.</u></p>
<p>Assurer l'exécution administrative, technique et financière de(s) contrats nécessaires à la réalisation des travaux et notamment, émission des ordres de service, acceptation des sous-traitants, passation des avenants nécessaires aux modifications éventuelles de toute nature qui pourraient survenir au cours de l'exécution contractuelle, application des pénalités, décision d'arrêt des prestations, décision de réception des prestations, paiement</p>
<p>Assurer la réception des travaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> → Le SYNDICAT transmettra ses propositions à la COMMUNE en ce qui concerne la décision de réception. La COMMUNE fera connaître sa décision au SYNDICAT dans les 10 jours suivant la réception des propositions du SYNDICAT. Le défaut de décision de la COMMUNE dans ce délai vaudra accord tacite sur les propositions du SYNDICAT. → Le SYNDICAT établira ensuite la décision de réception (ou de refus) et la notifiera aux entreprises. Copie en sera notifiée à la COMMUNE.



Le SDEM50 ne peut pas percevoir de rémunération pour sa mission de Mandataire du Maître d'Ouvrage.

Monsieur DEBOISLOREY précise qu'à l'issue de ce recensement une vingtaine de communes est intéressée.

Monsieur LELIEVRE trouve que la démarche est intéressante et s'interroge sur le même principe pour les chaudières à gaz.

Monsieur DEBOISLOREY précise que les chaudières à fioul, bientôt interdites, requièrent la priorité de traitement mais qu'il peut être intéressant, en remplacement d'installations existantes, d'examiner ce point pour les chaudières à gaz.

Monsieur HERPIN souhaite savoir si les chaudières à fioul seront remplacées par des chaudières à fioul.

Monsieur DEBOISLOREY indique qu'elles seront remplacées par des pompes à chaleur, des chaudières à gaz ou à granulés.

Monsieur HENNEQUIN demande si les EPCI seront interrogés. Monsieur HENNEQUIN ajoute que la Communauté de Communes Coutances Mer & Bocage détient la compétence scolaire et qu'il existe de nombreuses chaudières à fioul dans les écoles.

Monsieur DEBOISLOREY précise que les EPCI n'ont pas été questionnés directement mais que Monsieur BRAUD et lui-même rencontrent actuellement tous les Présidents de ces structures. Par ailleurs il ajoute que la Communauté de Communes Coutances Mer & Bocage peut solliciter un financement au titre de l'AAP MERISIER qui est prévu également à l'ordre du jour de ce Comité Syndical.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *De valider la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de remplacement de chaudières avec les communes intéressées,*
- *D'autoriser M. le Président à signer les conventions de mandat avec les communes intéressées.*

3. Marché pour la fourniture d'électricité (marché 2023 – 2025) lancé en groupement de commandes – autorisation de lancement

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD indique que depuis l'ouverture à la concurrence des marchés de fourniture d'énergies en 2016, le SDEM50 est coordonnateur de groupements d'achat d'électricité pour les collectivités et établissements publics Manchois intéressés.

A ce jour, le SDEM50 coordonne 2 groupements :

1 GROUPEMENT C2 C3 C4 > 36 kVA et C5 (EP)	2 GROUPEMENT C5 (EP- bâtiment) ≤ 36 kVA
264 membres	120 membres (16 nouveaux)
Nb de sites : 3063	Nb de sites : 3689
Volume annuel : 93 GWh	Volume annuel : 40 GWh
1 marché en cours 2020-2022 (EDF)	1 marché en cours 2021-2022 (EDF)

L'échéance de ces deux marchés de fourniture est commune : le 31 décembre 2022.

A compter de 2023, l'objectif est d'unifier ces deux « marchés » d'achat d'électricité en un seul et unique marché 2023-2025 alloti en fonction de la puissance des sites.

En unifiant les deux marchés, le périmètre compterait 280 adhérents :

- ▶ Près de 200 communes
- ▶ 6 des 8 EPCI Manchois.
- ▶ Le Département, ses satellites (pôle hippique, SMEL, LABEO...) et l'ensemble des collègues

Les élus de la commission administration-finances ont souhaité proposer aux collectivités non membres, d'adhérer avant la relance de l'accord-cadre
Le planning prévisionnel est le suivant :

Phase d'adhésion avec recensement technique (points de livraison à intégrer) et administratif (délibération et convention d'adhésion)	Avril – août 2021
Relance de l'accord-cadre et du marché subséquent de fourniture d'électricité 2023-2025 par le SDEM50	Sept – décembre 2021

La procédure de conclusion de l'accord-cadre est anticipée et réalisée au cours du second semestre 2021 afin de disposer de l'année 2022 pour optimiser les prix de fourniture avec le(s) fournisseur(s) retenu(s).

PROCEDURE :

La procédure retenue pour la conclusion de l'accord-cadre de fourniture d'électricité est la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert.

DUREE :

L'accord-cadre sera conclu pour 4 ans à compter de sa notification et le marché subséquent de fourniture d'électricité concernera les années de livraison 2023, 2024 et 2025.

ALLOTISSEMENT :

Points de livraison d'installations d'éclairage public et établissements ≤ 36 kVa	Lot 1
Points de livraison raccordés en HTA (segment C2 / C3 - ex-tarif vert) Points de livraison raccordés en BT, > 36 kVa (Segment C4 – ex-tarif jaune)	Lot 2

Monsieur HELAOUET souhaite connaître la démarche à suivre pour effectuer une adhésion.

Monsieur RAULT indique qu'il faut tout d'abord une démarche administrative (délibération, convention d'adhésion) puis une démarche technique avec un recensement des points de livraison.

Monsieur RAULT précise que les documents à compléter sont disponibles sur le site du SDEM50 à la rubrique « Groupement achat » et que le syndicat reste disponible pour toutes demandes ou questions jusqu'à la fin de la période d'adhésion soit fin août 2021.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *De décider du lancement de la procédure de consultation pour la conclusion de l'accord-cadre de fourniture d'électricité par le biais d'un groupement d'achat coordonné par le SDEM50,*
- *D'autoriser M. le Président à signer :*
 - ▶ *L'accord-cadre avec les titulaires retenus ainsi que les marchés subséquents de fourniture (années de livraison 2023, 2024 et 2025),*
 - ▶ *Les conventions d'adhésion au groupement de commandes avec les nouveaux membres.*

Transfert de compétence

4. Transferts Gaz

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD indique que par délibération, les communes de :

COMMUNES	Date DELIB	COMMUNES	Date DELIB
COUDEVILLE	19/10/2020	MARCEY-LES-GREVES	11/05/2021
CREANCES	15/03/2021	AGON-COUTAINVILLE	18/05/2021
SAINT-AMAND	01/04/2021	HUDIMESNIL	20/05/2021
SOTTEVAST	14/04/2021	BEUZEVILLE-LA-BASTILLE	19/03/2021
PONTORSON	17/04/2021	PERIERS	28/05/2021
BREVILLE-SUR-MER	20/04/2021	PERCY-EN-NORMANDIE	01/06/2021
LA HAYE	08/05/2021	PICAUVILLE	11/05/2021

Ont décidé du transfert de la compétence « autorité organisatrice de la distribution publique de Gaz » au SDEM50.

Conformément à l'article 5.2 des statuts du SDEM50, tout transfert d'une compétence intervient par délibérations concordantes de l'organe délibérant du membre concerné et de l'organe délibérant du syndicat.

Monsieur BRAUD précise qu'avec ces 17 nouvelles communes, 44 communes ont à ce jour transféré leur compétence gaz au SDEM50 sur un potentiel de 114 communes desservies dans la Manche.

Monsieur GUILLOTTE souhaite savoir pourquoi les autres communes n'adhèrent pas, est-ce qu'elles seraient réticentes ? Ou quelles seraient leurs raisons ?

Monsieur BRAUD précise que l'ensemble des communes n'a pas encore été contacté mais que Monsieur LE SAINT, recruté en février dernier en qualité de chargé de mission gaz naturel et renouvelables, doit les rencontrer dans les mois à venir.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'accepter le transfert de la compétence GAZ au SDEM50 des communes précitées à compter du 1er juillet 2021.*

5. Transferts Eclairage Public

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD rappelle qu'à ce jour, 339 communes adhèrent à la compétence Éclairage Public proposée par le SDEM50.

Par délibération en date du 1^{er} avril 2021, la commune de SOTTEVILLE a décidé du transfert de sa compétence Eclairage Public au SDEM50.

Conformément à l'article 5.2 des statuts du SDEM50, tout transfert d'une compétence intervient par délibérations concordantes de l'organe délibérant du membre concerné et de l'organe délibérant du syndicat.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'accepter à compter du 1er juillet 2021, le transfert de la compétence « Éclairage Public » au SDEM50 de la commune de SOTTEVILLE.*

6. Transferts Réseau de chaleur

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD indique que par délibération du 1^{er} juin 2021, la commune de PERCY-EN-NORMANDIE a décidé de transférer la compétence « réseau public de chaleur » au SDEM50.

Conformément à l'article 5.2 des statuts du SDEM50, tout transfert d'une compétence optionnelle intervient par délibérations concordantes de l'organe délibérant du membre concerné et de l'organe délibérant du syndicat.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'accepter à compter du 1er juillet 2021, le transfert de la compétence « Création et exploitation d'un réseau public de chaleur » de la commune de PERCY-EN-NORMANDIE au SDEM50,*
- *D'autoriser M. le président à signer la convention de transfert de gestion et le contrat de vente de chaleur avec la commune.*

Finances

7. Admission en non valeur des titres émis impayés

Rapporteur : Monsieur NOCQUET

Monsieur indique que par courrier en date du 16 février dernier, le comptable public a fait savoir au SDEM50 qu'il n'a pas pu recouvrer certains titres, totalement ou partiellement :

- ▶ soit parce que les poursuites entreprises n'ont pas produit d'effet,
- ▶ soit parce que le montant restant à recouvrer est inférieur au seuil de poursuite (de 15€ - art.D1611-1 du CGCT).

Le montant total demandé en admission en non valeur s'élève à 116,28 € et concerne 12 titres détaillés ci-après :

Objet du titre	Débiteur	Année d'émission du titre	Reste dû
Refacturation de badges e-charge50 non restitués (application des CGU)	M. BENSALAH	2019	10,00 €
	M. DZANGO	2019	10,00 €
	M. LE PEZRON	2019	10,00 €
	M. SAHUC	2019	20,00 €
	M. VILLENEUVE	2019	10,00 €
	TOTAL		
Participation forfaitaire à l'entretien et à la maintenance des installations d'éclairage public	CNE HUBERVILLE	2015	25,00 €
		2015	10,00 €
	CNE MAUPERTUS SURMER	2016	10,00 €
		2017	10,00 €
	TOTAL		
Erreur dans le paiement de titres de participation à des travaux	CNE JULLOUVILLE	2019	0,20 €
	CNE LINGREVILLE	2017	0,88 €
	CNE ST JEAN LE THOMAS	2015	0,20 €
	TOTAL		
TOTAL			116,28 €

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-avant pour un montant total de 116,28€, correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public.*

8. Augmentation du capital de la SEM West Energies

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD rappelle que La SEM West Energies a été créée en février 2015, à l'initiative du Département de la Manche. La société a pour objet le **développement, la gestion, la production et le stockage d'énergies renouvelables**, notamment par le biais de :

- ▶ La méthanisation ;
- ▶ Le photovoltaïque ;
- ▶ L'éolien terrestre ;
- ▶ L'hydrogène ;
- ▶ Des réseaux intelligents multi-énergies.

La zone géographique d'intervention de la SEM WE est le **Grand Ouest** : Normandie, Pays de la Loire, Bretagne, Nouvelle Aquitaine et îles anglo-normandes. **Le développement est néanmoins essentiellement centré sur la Normandie.**

Ses principaux objectifs sont :

- ▶ D'agir en tant qu'accélérateur et facilitateur pour le développement de sites locaux de production d'énergie renouvelable ;
- ▶ D'être un développeur et investisseur du territoire au côté des collectivités locales.

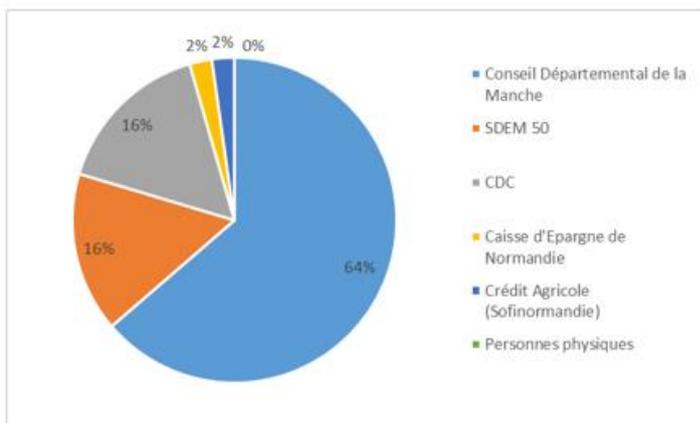
Les décisions d'investissement de fonds propres de la SEM dans tout projet de production d'énergies renouvelables sont prises par le **Conseil d'Administration**, après avis du **Comité d'investissement**

Le CA comprend 13 sièges d'administrateurs :

- ▶ 8 pour le collège public :
 - ▶ 5 pour le Conseil Départemental de la Manche
 - ▶ 3 pour le SDEM50
- ▶ 5 pour le collège privé :
 - ▶ 3 pour la CDC
 - ▶ 1 pour la Caisse d'Epargne
 - ▶ 1 pour personnes physiques

Le capital actuel de 3,1 M€ est réparti de la façon suivante :

- ▶ 80% collège public (CD Manche, SDEM50) ;
- ▶ 20% collège privé (CDC, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole).



Actionnaires	€
Conseil Départemental de la Manche	2 000 000
SDEM 50	500 000
CDC	500 000
Caisse d'Epargne de Normandie	70 000
Crédit Agricole (Sofinormandie)	70 000
Personnes physiques	200

Par délibération du 23 octobre 2014 le Comité syndical a décidé :

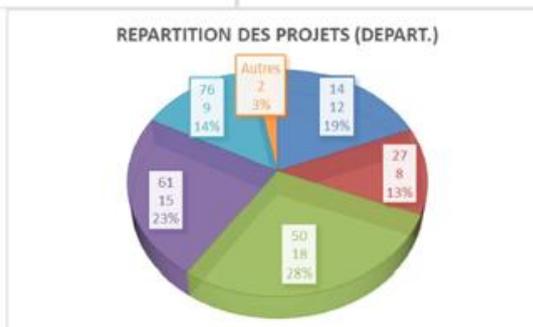
- ▶ de prendre part à la création de la SEM WE
- ▶ de participer au capital pour un montant maximum de un million d'euros [...] étant entendu que cet apport au capital pouvait être partiel avec une fraction immédiatement libérable de 50 % minimum et le surplus versé en une ou plusieurs fois sur appel de fonds du conseil d'administration de la SEM.

Par mandat du 5 mai 2015, 500 k€ ont été apporté par le SDEM50 au capital de la SEM WE.

Le SDEM50 a depuis provisionné les 500 k€ restant à verser, au compte 261 « titres de participation » des différents budgets successifs.



577 MW de puissance électrique cumulée



60 projets en étude Initiés ou simplement identifiés

Parmi ces projets, dix sont en étude avancée et représentent :

- ▶ 60 MW
- ▶ 76 M€ d'investissement total soit 11 M€ de fonds propre dont 4M€ pour la part WE

Aujourd'hui, compte tenu des dépenses d'investissement et de fonctionnement prévues par la SEM WE et dans l'attente de l'arrivée prochaine de nouveaux actionnaires (SIEGE27 et MRN) il convient d'envisager une augmentation de capital ou un apport en compte courant d'associés de 500k€.

Réuni le 28 mai 2021, le Conseil d'administration de la SEM WE a sollicité le SDEM50 afin qu'il procède au versement des 500 k€ délibérés en 2014 mais non encore versés.

L'article 2253-1 du CGCT prévoit que les communes et leurs groupements peuvent consentir aux sociétés de production d'énergie renouvelable auxquelles ils participent directement, des avances en compte courant, aux prix du marché et dans les conditions prévues à l'article L. 1522-5.

L'apport en compte courant d'associés doit être alloué dans le cadre d'une convention expresse prévoyant :

- ▶ La nature, l'objet et la durée de l'apport,
- ▶ Le montant, les conditions de remboursement, éventuellement de rémunération ou de transformation en augmentation de capital dudit apport.



Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'autoriser le Président à signer la convention d'avances en compte courant d'associés prévoyant :*
 - ▶ *Une avance d'un montant de 500 000 €*
 - ▶ *Pour une durée maximum de 2 fois 7 ans*
 - ▶ *Rémunérée au taux annuel de 2%*
 - ▶ *Incorporée au capital lors de la prochaine augmentation prévue avec l'arrivée de nouveaux actionnaires.*

9. Transfert de la perception de la TCCFE de la commune de Périers

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD indique que conformément à l'article L 5212-24 du CGCT, la TCCFE peut être perçue par le syndicat en lieu et place d'une commune de plus de 2000 habitants s'il en est décidé ainsi par délibérations concordantes du syndicat et de la commune intéressée.

Par délibération du 21 juin 2021, la commune de **PERIERS** a autorisé le SDEM50 à percevoir directement la TCCFE sur son territoire à compter du **1er janvier 2022**.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- ▶ *D'autoriser le SDEM50 à percevoir la TCCFE en lieu et place de cette commune.*

Energies

10. Signature du nouveau contrat patrimonial BOIS ENERGIE avec l'ADEME

Rapporteur : Monsieur DEBOISLOREY

Monsieur DEBOISLOREY rappelle que fin 2018 le SDEM50 a signé un premier contrat patrimonial avec l'ADEME complété d'un partenariat avec le CD50 et la région Normandie.

Ce contrat prévoyait un minimum de 3 chaufferies en 5 ans pour une puissance de 100Tep.

Bilan :

9 projets étudiés,
2 projets en fonctionnement,
2 en fin de construction,
1 en début de construction,
1 en phase MOE état d'avancement esquisse,
1 en phase MOE état d'avancement APD.

Le contrat est rempli, le SDEM50 est aujourd'hui reconnu comme un acteur incontournable du Bois Energie par la région Normandie et l'ADEME

Les enjeux du nouveau contrat :

- ▶ Continuer sur la dynamique du premier contrat
- ▶ Diversifier le nouveau contrat en y intégrant de la géothermie
- ▶ Valoriser l'installation du futur siège en rendant l'installation éligible
- ▶ Faire preuve de plus ambition avec des objectifs plus importants



Pour déposer un nouveau contrat il faut avoir déjà identifié 3 opérations

Trois projets déjà identifiés :

- ▶ Projet bois de COUTANCES = 2000 MWh
- ▶ Projet géothermie du futur siège = 23 MWh
- ▶ Projet géothermie du groupe scolaire La Barre de Semilly =32MWh



Reste à trouver 861MWh (plusieurs projets en étude)

Soit un total de 2916 MWh ou 250 TEP à inscrire au nouveau contrat

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT - BIOMASSE-GEOTHERMIE

Projets	Exercice	DEPENSES (montant HT)					Montant TOTAL	FINANCEMENTS				Montant TOTAL	
		2021	2022	2023	2024	2025		ADEME	REGION	CD50	SDEM50		
COULANCES(bois)		313 600 €	1 254 400 €				1 568 000 €	591 282 €	513 910 €	0 €	462 808 €	1 568 000 €	30%
SIEGE SDEM50 (geol)			60 000 €	100 000 €			160 000 €	18 400 €	0 €	0 €	141 600 €	160 000 €	89%
LA BARRE DE SEMILLY(geol)			36 000 €	144 000 €			180 000 €	25 600 €	0 €	0 €	154 400 €	180 000 €	86%
Projets (bois) à trouver				550 000 €	550 000 €	550 000 €	1 650 000 €	524 860 €	296 000 €	0 €	829 140 €	1 650 000 €	50%
Total		313 600 €	1 350 400 €	794 000 €	550 000 €	550 000 €	3 558 000 €	1 160 142 €	809 910 €	0 €	1 587 948 €	3 558 000 €	100%
								33%	23%	0%	45%		

Monsieur GUILLOTTE souhaite connaître le niveau de participation des communes sur les projets.

Monsieur BRAUD indique qu'il n'y a pas de participation demandée aux communes et que le Syndicat se rémunère en vendant la chaleur produite.

Monsieur DEBOISLOREY précise que le SDEM50 est en charge des projets et qu'il remboursera son investissement via les contrats de revente de chaleur qui sont prévus pour une durée de 20 ans.

Monsieur GUILLOTTE souhaite savoir si au bout de 20 ans les communes deviennent propriétaires des chaufferies.

Monsieur DEBOISLOREY répond par la négative, le SDEM50 reste le propriétaire du réseau de chaleur et des chaufferies.

Monsieur DUPONT souhaite savoir pourquoi la région finance le projet de Coutances et non les autres.

Monsieur DEBOISLOREY explique que la région subventionne les chaufferies bois (Coutances) mais pas les installations de géothermie sur sondes verticales (projet SDEM et La Barre de Semilly).

Monsieur LANGLOIS s'interroge car le bois doit être transporter et se révèle plus polluant que la géothermie.

Monsieur DEBOISLOREY précise que le fournisseur de plaquettes dispose d'une plateforme de conditionnement et de stockage à proximité immédiate du site.

Madame BOUILLON s'interroge sur la durée de la convention avec HAIECOBOIS et si la production est locale.

Monsieur DEBOISLOREY confirme que la production est issue du partenariat avec le CD50 donc locale et que la durée de la convention avec HAIECOBOIS est de 4 ans, renouvelable une fois.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *De valider le projet de contrat patrimonial et son PPI,*
- *D'autoriser le président à solliciter des subventions auprès des Financeurs potentiels (Région Normandie, le CD50, l'ADEME, le FEDER)*

11. Appel A Projet ACTEE

Rapporteur : Monsieur DEBOISLOREY

Monsieur DEBOISLOREY indique que « AAP MERISIER » signifie : Mutualiser les Ecoles pour Rénover : Imaginer des Solutions, Implanter, Evaluer et Récolter.

L'objectif premier de cet AAP est d'apporter un financement sur les coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments scolaires primaires. Les bâtiments scolaires primaires devront représenter au moins 70% des bâtiments visés par le groupement candidat.

Le second objectif de l'AAP est de créer des coopérations entre établissements publics agrégateurs d'actions d'efficacité énergétique, idéalement à la maille interdépartementale, mais également infra-départementale.

Les entités pouvant candidater sont notamment :

- ▶ Les collectivités territoriales : communes, départements, régions ;
- ▶ Les établissements publics locaux (EPCI, métropoles et pôles métropolitains, communautés (CC/CA/CU), syndicats intercommunaux) ;
- ▶ Les syndicats d'énergie ;
- ▶ Des partenaires publics locaux des collectivités, comme les ALEC et les AREC ;
- ▶ D'autres acteurs qui peuvent faire sens (comme par exemple des organismes publics impliqués dans la gestion et la rénovation des bâtiments scolaires, des SPL ou SEM/SEMOP à majorité de capital public).

Les bâtiments scolaires primaires visés sont notamment :

- ▶ Ecoles maternelles et élémentaires
- ▶ Groupes scolaires
- ▶ Bâtiments avec zone exclusivement dédiée à l'enseignement primaire

Le jury de l'AAP se réunira le 12 juillet 2021.

La remise des prix à la suite de la tenue du jury et des derniers compléments reçus, lors d'un colloque ACTEE

Le projet devra présenter un bouquet d'opérations parmi les quatre typologies d'actions financées :



Lot	Taux d'aide et plafonnement (période courant de la date d'information des lauréats au 30 septembre 2023)
1) Ressources humaines (économe de flux)	Taux d'aide maximal de 50 % plafonné à une aide maximale de 90 000 € HT par membre du groupement
2) Outils de mesure et suivi de consommation énergétique	Taux d'aide maximal de 50 % plafonné à une aide maximale de 45 000 € HT par membre du groupement
3) Etudes techniques	Taux d'aide maximal de 50 % plafonné à une aide maximale de 90 000 € HT par membre du groupement
4) Maîtrise d'oeuvre	Taux d'aide maximal de 30 % du coût global du lot 3 « études techniques » du membre du groupement OU Aide maximale de 30 000 € par membre du groupement pour les communes de moins de 3 500 habitants <i>L'utilisation de cette aide doit porter sur plusieurs bâtiments, de manière à favoriser le passage à l'action</i>
Plafond aide par membre du groupement	250 000 € HT par membre
Plafond aide du groupement	600 000 € HT pour l'ensemble du dossier.

Le partenaire du SDEM50 pour cet appel à projet est :

- ▶ Coutances Mer et Bocage seul EPCI ayant la compétence scolaire.

Ainsi la CMB portera le programme pour l'ensemble de ses écoles alors que le SDEM50 le portera sur le reste du territoire.

Monsieur GUILLOTTE souhaite connaître la collectivité qui assurera le poste en ressources humaines.

Monsieur DEBOISLOREY indique que ce poste sera affecté à la Communauté de communes Coutances Mer & Bocage, le SDEM50 ayant assuré le recrutement de 2 thermiciens dans le cadre d'un précédent financement avec l'ADEME.

Madame BOUILLON souhaite savoir le nombre d'écoles potentiellement concernées.

Monsieur DEBOISLOREY précise que ce recensement est actuellement en cours.

NDLR : suite au recensement 24 écoles de la CMB sont concernées

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'autoriser M. le Président, à signer avec la FNCCR une convention détaillant les obligations des parties pour la mise en œuvre de l'Appel à projet « Merisier » en cas de réponse positive au projet du SDEM50 et de la CMB.*

Ressources Humaines

12. Création poste ingénieur travaux neufs

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD précise qu'au titre de l'évolution de carrière des agents du SDEM50, il a été porté à l'avis du Centre de Gestion, la promotion interne sur le grade d'ingénieur, de l'agent affecté sur le poste de responsable du pôle Travaux Neufs.

Dans le cas d'un avis rendu favorablement, l'agent sera promu sur ce grade si le SDEM50 dispose d'un poste d'ingénieur disponible sur lequel positionner notre agent. Or actuellement notre collectivité ne possède pas ce poste en vacance.

Ainsi il convient de créer un poste d'ingénieur affecté aux Travaux Neufs.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'autoriser la création d'un poste d'ingénieur au pôle Travaux Neufs.*

Avenant au contrat de concession GAZ

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Monsieur BRAUD rappelle que par délibérations du 8 avril 2021 et du 23 juin 2021, le comité syndical a entériné le transfert de la compétence de distribution publique de gaz des communes de :

COUDEVILLE	MARCEY-LES-GREVES	EROUDEVILLE
CREANCES	AGON-COUTAINVILLE	VIRANDEVILLE
SAINT-AMAND	HUDIMESNIL	TORIGNY-LES-VILLES
SOTTEVAST	BEUZEVILLE-LA-BASTILLE	
PONTORSON	PERIERS	
BREVILLE-SUR-MER	PERCY-EN-NORMANDIE	
LA HAYE	PICAUVILLE	
LA BARRE DE SEMILLY	BREHAL	

Le contrat de concession GAZ existant conclu avec GRDF le 31 décembre 2019 prévoit que le transfert de la compétence gaz d'une commune déjà desservie, postérieurement à son entrée en vigueur, entraînera l'application sur le territoire de cette commune, des stipulations de la convention de concession, du cahier des charges et de ses annexes, sous réserve qu'il soit procédé à la signature d'un avenant.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

- *D'autoriser Monsieur le Président à signer un avenant au contrat de concession existant avec GRDF, ayant pour objet la modification du périmètre de la Convention, afin d'y intégrer les communes déjà desservies listées ci-avant*

Informations diverses

Rencontres avec les EPCI :

Monsieur BRAUD indique qu'il a entrepris de rencontrer les EPCI (Présidents et DGS) de la Manche pour leur présenter les différentes compétences du syndicat et mettre en place une politique commune sur certains projets.

Monsieur BRAUD précise qu'il rencontrera le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin le 9 juillet prochain.

Réunion des Présidents du Territoire Energie Normandie :

Monsieur BRAUD ajoute qu'une visioconférence s'est déroulée entre les Présidents du Territoire Energie Normandie pour échanger sur différentes thématiques et mutualiser les actions entre syndicats. La prochaine réunion aura lieu en septembre 2021.

Monsieur BRAUD indique que cette année c'est le Syndicat du Calvados qui préside et l'année prochaine ce rôle sera dévolu au SDEM50.

Equiperment des élus en tablettes numériques :

Monsieur BRAUD précise que tous les élus ont été interrogés sur leurs besoins en tablettes informatiques et que le résultat du sondage indique que :

- 27 élus souhaitent être équipés en tablettes
- 30 élus ne souhaitent pas recevoir d'équipements
- 13 élus à recontacter qui ne se sont pas prononcés

Les tablettes devraient être remises aux élus le 14 octobre prochain lors du prochain comité syndical.

Monsieur BOSSARD souhaite qu'un espace de stockage soit mis en place pour faciliter la transmission des documents et consommer moins d'énergie.

Monsieur BRAUD indique que le service informatique va étudier la question.

Réunions de secteurs :

Monsieur BRAUD informe les élus que les prochaines réunions de secteurs auront lieu à l'automne, elles se dérouleront en matinée et seront suivies d'un buffet déjeunatoire.

Les maires et des délégués communaux sont cordialement invités à y participer.

Le calendrier est le suivant :

- *Lundi 20 septembre (secteurs 9 ; 10 & 11) à Les Pieux*
- *Mardi 21 septembre (secteurs 3 & 5) à Hambye*
- *Jeudi 23 septembre (secteurs 1 ; 2 & 4) à Brécey*
- *Mardi 28 septembre (secteurs 6 ; 7 & 8) à Lessay*

 Point délégation du Président et du Bureau Syndical :

Monsieur BRAUD rappelle les décisions prises sur délégation au cours des mois de mars, avril et mai 2021.

Décisions prises sur délégation	Date
Signature d'une convention d'adhésion au CEP avec la commune de LE-VAL-SAINT-PERE	29/03/2021
Signature d'une convention d'adhésion au CEP avec la commune de SAINT-PAIR-SUR-MER	29/03/2021
Signature d'une convention d'adhésion au CEP avec la commune de HEMEVEZ	29/03/2021
Adhésion à la compétence numérique de la FNCCR	08/04/2021
Adhésion à la compétence Eclairage Public de la FNCCR	08/04/2021
Signature d'une convention d'adhésion au CEP avec la commune de SAINT-GERMAIN-SUR-ELLE	20/04/2021
Avenant à la Convention CEP pour l'intégration du dispositif WATTY à l'école (11 communes : CARENTAN-LES-MARAIS, CREANCES, DOMJEAN, GORGES, LA HAYE, LE GRAND-CELLAND, LES MOITIERS-D'ALLONNE, MONTSENELLE, PIROU, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET, THEREVAL)	26/04/2021
Signature d'une convention d'adhésion au CEP avec la commune d'AGNEAUX	26/04/2021
Signature du marché négocié pour la Réalisation d'un capteur thermique « POWER ROAD » dans le cadre de la construction du siège administratif du SDEM50 avec EUROVIA	29/04/2021
Signature du contrat d'abonnement pour l'utilisation du logiciel d'analyse financière édité par SELDON FINANCE	11/05/2021
Signature du marché de mission de contrôle de la concession de distribution publique d'électricité avec la société NALDEO	27/05/2021

Objet	date
Marché de travaux pour la construction de la chaufferie bois et du réseau de chaleur à COUTANCES- autorisation de lancement	10/06/2021
Convention de groupement de commandes avec la ville de COUTANCES dans le cadre du projet de chaufferies bois- autorisation de signature	10/06/2021
Critères de sélection des projets photovoltaïques - définition	10/06/2021
Appel à projet autoconsommation solaire à BREVILLE/MER- sollicitation des aides financières auprès de la Région et programme LEADER	10/06/2021
Attribution d'un congé personnel de formation modifiant le plan de formation 2021	10/06/2021

 Point plan de relance :

Monsieur BRAUD rappelle que la Mission du Financement de l'Electrification Rurale (MFER) gère pour le compte de l'état le plan de relance pour le volet « Amélioration de la résilience des réseaux électriques en fils nus en milieu rural ».

L'enveloppe allouée est de 7M€. Après analyse des dossiers, elle a été répartie entre 28 collectivités.

Le SDEM50 se voit ainsi attribuer une enveloppe de 354 k€, ce qui autorise un programme spécial supplémentaire de 443 k€HT de travaux de sécurisation. Ceux-ci devront être engagés avant fin 2021 et soldés en 2023.

 Questions diverses :

Monsieur HEURTIER-GUEGUEN rappelle qu'il avait fait une demande auprès du SDEM50 concernant les compteurs LINKY non communicants.

Monsieur DEBOISLOREY indique que le réseau doit être équipé de concentrateur pour que Linky puisse communiquer. Parfois le compteur LINKY est posé avant le concentrateur. Il s'agit d'une période transitoire qui devrait se régulariser prochainement.

Monsieur HEURTIER-GUEGUEN s'interroge sur l'approvisionnement des bornes de recharges pour véhicules électriques.

Monsieur PIEDAGNEL indique que le marché des bornes de recharges est terminé depuis le 31 mars 2021 et qu'actuellement un nouveau marché est en cours de d'élaboration avec le groupement des communes d'Avranches, Cherbourg-en-

Cotentin et Saint-Lô. L'installation des nouvelles bornes de recharges ne pourra avoir lieu avant la mise en œuvre de ce nouveau marché.

Monsieur GUILLOTTE souhaite faire un point sur le programme de fils nus sur son secteur.

Monsieur PIEDAGNEL indique que le programme fils nus dont le SDEM50 a été lauréat au titre du plan de relance, s'adresse uniquement aux communes rurales. Le secteur de Monsieur GUILLOTTE (Agon-Coutainville) étant un secteur urbain, la sécurisation du réseau est à la charge d'ENEDIS.

Monsieur ENOT indique qu'il y a un problème de facturation sur les bornes électriques.

Monsieur PIEDAGNEL précise que ce point sera à remonter auprès de notre prestataire pour vérification mais qu'il faut bien prendre en compte la puissance moyenne délivrée pendant la recharge et non la puissance maximale pour calculer le montant exact de la recharge.

Monsieur HOUYVET souhaite savoir s'il est possible de rajouter des travaux pour un remplacement de fils nus suite au plan de relance de 354k€

Monsieur PIEDAGNEL précise que le programme est un programme travaux défini qui comprend une vingtaine d'opérations. Toutefois d'autres programmes existent pouvant permettre de financer ce type d'opérations.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11 heures 45.

Le PRÉSIDENT du SDEM50
Jean-Claude BRAUD

